

## **SAISINE**

sur

### **COMPLEXITE DES AIDES DE L'UNION EUROPEENNE (UE) ET VISIBILITE DE L'ACTION DE L'UE**

(Décision du Bureau du 04/02/2025 – NS250610)

Force est de constater que l'action de l'UE, du point de vue des citoyens, reste mal comprise du fait de la complexité même des institutions européennes, des processus de décision et de l'articulation des normes adoptées avec le droit national. En particulier, s'agissant des aides financières déployées dans les Etats membres, leur complexité perçue ou réelle et la méconnaissance de leur impact sur la vie des citoyens réduit considérablement leur efficacité et crée un écart dommageable entre la perception d'une UE dont les aides seraient inaccessibles et trop bureaucratiques et la réalité des nombreux projets financés par l'UE partout mais moins connus.

En 2025, débutera la révision du prochain cadre financier pluriannuel (CFP) européen pour la période 2028-2034, contexte idéal pour traiter ce sujet. Le CFP actuel a permis de déployer un budget de 1211 milliards d'euros pour la période 2021-2027 et a été renforcé par l'instrument de relance temporaire post COVID NextGenerationEU, doté de 806,9 milliards d'euros. C'est donc un total de 2018 milliards d'euros qui ont été mis à disposition des Etats européens et qui ont permis de déployer des politiques dans le domaine de la cohésion, de l'environnement, du marché unique, du voisinage, de la migration et du respect des frontières. Pour le CESE, qui a souhaité se saisir de cette question, améliorer la connaissance et l'accessibilité à ces fonds contribuera à réconcilier l'Europe et ses citoyens.

Dans cet avis, le CESE proposera, dans un premier temps, de dresser, dans le contexte de la préparation du futur CFP, un état des lieux des politiques et des fonds déployés par l'UE et leurs montants associés. L'avis détaillera les circuits de gouvernance et de mise en œuvre des fonds européens, de l'Europe jusqu'aux bénéficiaires. Il analysera la façon dont les Etats, notamment la France, les mettent en œuvre au niveau national.

La question de l'accessibilité aux financements européens sera traitée et abordée autour des problématiques suivantes. Quel est le taux de consommation des crédits et le taux de retour national des Etats (notamment de la France) au regard de leurs contributions au budget européen ? Les Etats nationaux sont-ils facilitateurs dans l'accès aux aides ? L'articulation entre les règles édictées par l'UE, les autorités de gestion et les éventuels organismes intermédiaires est-elle optimale ? Comment mettre en œuvre la subsidiarité tout en s'assurant d'une équité de traitement territorial ? Les règles d'instruction et d'attribution sont-elles suffisamment stables et efficaces ? Quel est le coût d'investissement pour monter des projets européens (ex : recours à des cabinets spécialisés, dossiers en anglais...) ? Un éclairage particulier sera réalisé sur la situation des Outre-mer. Une contribution sera sollicitée auprès de la délégation aux outre-mer.

Enfin, le CESE se penchera sur la phase d'évaluation des aides. Le contrôle du bon usage des fonds est-il efficace et permet-il de mesurer l'efficacité des aides attribuées ? Le CESE s'intéressera aussi à une meilleure valorisation des actions financées par l'UE afin de rendre l'Europe plus concrète et visible par les citoyens.

Pour réaliser cet avis, la commission AEI souhaiterait organiser un sondage ou une consultation auprès de citoyens afin d'évaluer la visibilité des aides européennes dans leur vie quotidienne. Si cette solution n'était pas retenue, une analyse des sondages déjà existants sur ce sujet serait effectuée. Une journée délibérative avec des bénéficiaires d'aides européennes (entreprises, associations, syndicats, instituts de recherche...) pourrait également être organisée au CESE. Les CESER seront associés aux travaux du CESE et leurs avis seront utilisés dans le cadre de nos débats.

Une étude comparative avec un autre Etat européen (Etat décentralisé comme l'Espagne ou un Etat « entrant » plus récent comme la Roumanie...) mériterait d'être conduite afin d'évaluer les avantages et inconvénients de nos systèmes réciproques dans ce domaine.

Dans cet avis, le CESE formulera des préconisations pour rendre plus fluide l'accès aux aides européennes et pour renforcer la visibilité de l'action de l'UE au sein des Etats membres. Ces propositions pourraient être mises en œuvre dans le cadre du déploiement du futur CFP.

Lors de sa réunion du 4 février 2025, le Bureau a décidé de confier à la commission permanente Affaires européennes et internationales la préparation d'un avis intitulé Complexité des aides de l'Union européenne (UE) et visibilité de l'action de l'UE qui pourrait être présenté en assemblée plénière le mercredi 15 octobre 2025.